

# **All'flash**

### Surodorant d'atmosphère

Par sa formulation concentrée en parfum, c'est le surodorant approprié là où les mauvaises odeurs persistent. Puissant désodorisant, sa rémanence garantit une odeur fraîche et agréable pendant plusieurs heures. Disponible en plusieurs parfums : ambiance, fraise, marine, pamplemousse, pomme. Parfums : citron, fleuri, pêche, pomme, thé vert et vanille sont des produits Eco'reflex.

#### Mode d'emploi

A pulvériser si possible près des plinthes, sur tissus et moquettes pour obtenir la meilleure rémanence du parfum.

#### Conditionnements

- Emballage : carton de 12 pulvérisateurs de 750 ml.

#### Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore à coloré (suivant les parfums)

- Densité: 0,81 - 0,87

#### **Précautions**

Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme. La pulvérisation peut rendre glissantes les surfaces plastiques ou carrelées.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

#### **Stockage**

Conditions inhérentes aux produits inflammables. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Sécurité selon FDS

Liquide inflammable, Catégorie 2. Irritation oculaire, Catégorie 2.

Peut produire une réaction allergique. Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### Respecte l'environnement (Eco'Reflex Nature)

Présente un profil environnemental très favorable.
Contient des composants respectueux de l'environnement.
Ne présente pas d'étiquetage environnemental.

## Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

## Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

27-02-2019 Ind. 12











